



DISPOSITIF MAJ'2005

Afin d'accompagner les jeunes ayant 18 ans dans l'année 2023 dans leur future vie d'adulte, la municipalité s'engage en leur offrant un bon de 100€.

Comment ça marche ?

- Chaque jeune peut se voir délivrer un bon d'une valeur de 100€.
- Ces chèques sont utilisables auprès des prestataires inscrits dans « Kadéos ».

Pour qui ?

- Jeunes Eaunois ayant 18 ans dans l'année 2023.

Comment récupérer le chèque après confirmation du service scolaire ?

***Remise officielle le VENDREDI 21 JUILLET à 18H à l'Abbaye.**

*Sur RDV les vendredis à partir de 17h30, à compter du 28 juillet et jusqu'au 25 août.

Comment réserver le chèque ?

1. **Compléter le coupon** d'inscription ci-dessous ou le formulaire disponible sur le site de la Mairie : *Enfance jeunesse/Chèques jeunes*
2. **Fournir en plus du coupon :**
 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois des parents et
 - Le livret de famille des parents et
 - La carte d'identité.
3. **Renvoyer le dossier complet avant le 30/06/2023 via le formulaire** en ligne sur le site de la mairie ou à envoyer par mail à : service.scolaire@mairieaunes.fr

AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTÉ A L'ACCUEIL DE LA MAIRIE.

Renseignements généraux du responsable légal habitant sur Euves :

Prénom et nom du responsable légal :
Adresse
Téléphone E-mail

Renseignements généraux du jeune :

Prénom et nom du jeune
Date de naissance :
Téléphone E-mail

Je soussigné(e) m'engage à venir récupérer le chèque aux créneaux proposés. *En cas de non récupération de mon chèque après le 25 août, mon chèque sera détruit.*

Date de dépôt de la demande

Signature

Pièces à joindre :

- **Justificatif de domicile du responsable légal**
- **Livret de famille**
- **Carte identité de l'enfant ou page de l'enfant du livret de famille.**

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTÉ.